



POUR UNE AGRICULTURE EUROPÉENNE DURABLE

L'Assemblée des Régions d'Europe et les Amis de la Terre Europe soutiennent la volonté de la Commissaire européenne à l'agriculture de définir un cadre législatif communautaire sur la coexistence entre les agricultures conventionnelle, biologique et génétiquement modifiée. Nous sommes persuadés que ce cadre est un préalable indispensable à la culture de semences génétiquement modifiées à grande échelle.

Nous invitons tous les participants de la conférence "Pour une agriculture européenne durable" à soutenir l'appel à ce que la législation européenne contienne un certain nombre de standards minimums obligatoires sur la coexistence. Nous estimons qu'une telle législation devrait être basée sur les principes suivants :

- 1- La protection de l'environnement, de la biodiversité agricole et des zones naturelles protégées
- 2- La mise en place d'un véritable système de gestion des risques (faisant suite à l'évaluation de ces risques), incluant des mesures de retrait d'urgence si nécessaire
- 3- La protection de la santé de l'homme et de l'animal
- 4- La préservation et le développement de l'agriculture non génétiquement modifiée, en particulier des agricultures traditionnelles et biologiques, ainsi que le soutien aux produits d'origine contrôlée en Europe
- 5- Des garanties permettant d'éviter des dommages économiques pour les agriculteurs, les apiculteurs et l'industrie agroalimentaire
- 6- L'établissement, à l'échelle européenne, d'un cadre de responsabilité en matière d'OGM régulant les dommages environnementaux causés par les OGM, les mesures compensatoires en cas de contamination de cultures traditionnelles et biologiques, les coûts d'un éventuel rappel de marchandise et toute autre charge financière incombant aux agriculteurs, aux éleveurs et aux industriels agroalimentaires du fait de la culture d'OGM.
- 7- La protection de la liberté de choix des consommateurs, des agriculteurs et des régions
- 8- Le droit des régions à déterminer leur propre stratégie de développement agricole ; leur droit à préserver et développer des ressources génétiques adaptées à leur territoire, ainsi qu'à interdire la culture d'OGM
- 9- L'établissement de standards et de règles minimums pour les zones transfrontalières
- 10- La garantie de l'offre de semences sans OGM et la mise en place de standards européens pour l'étiquetage des semences au niveau maximum de détection

Bruxelles, 17 mai 2005

DÉCLARATION DE SOUTIEN

Nous soutenons l'appel à ce que la législation européenne sur la coexistence soit basée sur les principes mentionnés ci-dessus.

Nom Titre.....

Organisation

Adresse.....

Téléphone Email

Assemblée des Régions d'Europe Bureaux Europe 20, Place des Halles F-67000 STRASBOURG

Tel: +33 3 88 22 07 07 Fax:+33 3 88 75 67 19 secretariat@a-e-r.org

Friends of the Earth Europe Rue Blanche 15, B-1050 Brussels, BELGIUM

Tel: +32 2 542 0180 Fax: +32 2 537 5596 info@foeeurope.org